

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Les présentes conditions générales de prestations de services s'appliquent entre « Tata Malo, sourires & câlins », représentée par Marion Lopez, immatriculée n° SIREN : 938479284 et toute personne commandant une prestation de service pour la garde d'un animal.

Article 1 - Présentation de l'entreprise

L'entreprise «Tata Malo, sourires & câlins» est une micro-entreprise, proposant des prestations de services de garde et visite au domicile du client, promenade, pour les animaux de compagnie : chien, chat, NAC. Les prestations sont détaillées dans le contrat signé par le client.

La gérante est :

Marion Lopez

Domiciliée au 4 rue Emile Zola, 30230 Bouillargues

07.68.50.53.75 / tatamalopetsitter@gmail.com

Conformément à la réglementation, Marion Lopez dispose des agréments nécessaires aux activités liées aux animaux domestiques :

- **ACACED** N°2024/c146-9a55
- Assurance responsabilité civile professionnelle ALLIANZ
- Statut juridique d'auto-entrepreneur, N° SIREN : 938479284

Pour des raisons d'assurance et de réglementation, Marion Lopez ne prend pas en charge les chiens de 1ère et 2ème catégorie.

Article 2 - Formation du contrat de visite

Avant de commencer une prestation, une pré-visite est effectuée afin de rencontrer le propriétaire et l'animal. Cela permet de mieux connaître l'animal et évaluer ses besoins spécifiques. Par la suite, les documents à compléter et signer sont envoyés pour confirmer la prestation.

Article 3 - Réalisation des prestations

Prestations proposées au domicile du client :

Prestation	Durée	Quantité
Visite	1h00	1 à 3 x/jour
Garde	3h00	1 à 2x /jour
Garde personnalisée		A définir
Balade	1h00 ou 2h00	1 à 2x/ jour

Article 4 - Tarification et conditions de paiement

Prestation	Durée	Tarif
Visite	1h00	20,00 € de l'heure
Garde	3h00	60,00 €
Garde personnalisée	A définir	Sur devis
Balade	1h00 ou 2h00	20,00 € ou 40,00 €
Frais kilométriques	Aller et retour	Calcul au réel

Frais stationnement de	/	Calcul au réel
Frais récupération des clés (hors pré visite)	/	Calcul au réel
Dimanche	/	+25% du montant de la prestation du jour
Jours fériés	/	+50% du montant de la prestation du jour

Les tarifs sont indiqués en euros, sans TVA applicables, et sont détaillés sur le devis ou la grille de tarif fournie au client.

Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire ou chèque. Le règlement doit être effectué avant la fin de la garde.

Un acompte de 50 % est demandé avant le début de la prestation afin de confirmer la réservation, le restant à payer peut-être effectué en plusieurs fois avant le dernier jour de la prestation.

En cas de retard de paiement, des pénalités de retard équivalentes à 10,00 € par jour du montant de la prestation seront appliquées, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce. En cas de non-paiement, « Tata Malo, sourires & câlins » se réserve le droit d'annuler la prestation.

Article 5 - Modalités de Réservation

La réservation est confirmée à réception d'un devis signé ou d'un contrat de prestation signé. Pour les gardes personnalisées, l'acompte permet la confirmation de la garde.

Annulation, Modification et Rétractation

- **Annulation avant le début de la prestation**
 - ◆ Plus de 3 jours avant : remboursement des arrhes.
 - ◆ Moins de 3 jours avant : arrhes conservées.
 - ◆ Moins de 30 min avant la pré-visite : indemnité de 10 €.
- **Annulation après le début de la prestation**
 - ◆ **100 % du montant reste dû**, sauf cas de force majeure justifié : remboursement.
- **Retour anticipé du client : 50 % du montant reste dû.**
- **Prolongation** : Toute demande de prolongation doit être notifiée dès que possible. Le pet-sitter est libre d'accepter ou non.

Rétractation :

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, le client dispose de 14 jours pour exercer son droit de rétractation à compter de la signature du contrat, sans frais. Passer ce délai, un acompte de 50% de la prestation commandée sera conservé.

Pour exercer votre droit de rétractation, veuillez nous envoyer un email à tatalopetsitter@gmail.com en précisant vos informations de réservation.

Cas particuliers et flexibilité

- **Les urgences médicales ou un cas de force**
- **Un remboursement intégral ou un avoir est possible à la demande du client**

Article 6 - Remise et restitution des clés

Utilisation des clés :

Les clés remises par le client ne seront utilisées que pour les besoins spécifiques liés à la prestation. Elles ne seront ni dupliquées, ni confiées à une tierce personne sans autorisation écrite préalable du client.

Responsabilité des clés :

« Tata Malo, sourires & câlins » s'engage à conserver les clés dans un lieu sécurisé et à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter leur perte ou leur vol. En cas de perte, la responsabilité du pet-sitter est limitée aux frais de remplacement des clés et, si nécessaire, des serrures associées.

Article 7 - Obligations du Client

Le client doit fournir des informations exactes et à jour sur l'animal, notamment son état de santé, son comportement, et ses besoins spécifiques.

Le client doit s'assurer d'avoir une assurance responsabilité civile.

Le client doit fournir tout le matériel nécessaire (nourriture, laisse, jouets, médicaments, etc.) pour assurer le bien-être de l'animal.

Article 8 - Responsabilité du pet-sitter

« Tata Malo, sourires & câlins » s'engage à fournir des soins attentifs et conformes aux besoins de l'animal.

En cas d'urgence, « Tata Malo, sourires & câlins » se réserve le droit de faire appel au vétérinaire référent de l'animal, après avoir informé le client, dans la limite d'un plafond défini à 100,00 € remboursé par le propriétaire au plus vite.

« Tata Malo, sourires & câlins » est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle pour les dommages causés à des tiers ou à l'animal confié durant la prestation.

Le client demeure juridiquement responsable des dommages causés par son animal envers des tiers ou le pet-sitter, conformément au Code civil (article 1243). Le pet-sitter n'est pas tenu responsable des dommages causés par l'animal ou s'il tombe malade à un moment où il n'est pas entrain de s'occuper de l'animal.

Article 9 - Confidentialité et Données Personnelles

« Tata Malo, sourires & câlins » s'engage à protéger les données personnelles des clients et à ne les utiliser que dans le cadre des prestations proposées.

Conformément au RGPD, les données personnelles sont conservées uniquement pour la durée nécessaire à l'exécution des prestations et ne sont jamais transmises à des tiers sans le consentement. Le client peut demander la suppression de ses données à tout moment.

Article 10- Litiges

En cas de litige, le pet-sitter et le client peuvent trouver une solution ensemble. Si aucune solution n'est possible le client peut également recourir à un médiateur de la consommation, à CM2C, Le Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice. Adresse : 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris.

Article 11 - Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales de prestations sont soumises au droit français. Tous les litiges relatifs à la relation commerciale existant entre Marion Lopez et le client sont soumis au Tribunal compétent statuant en droit français.

Article 12 - Publicités et communication

Avec l'accord du client, possibilité de prendre des photos de l'animal pendant la prestation et de les publier sur les réseaux de l'entreprise pour partager son expérience chez « Tata Malo, sourires & câlins »



Article 13 - Contact

Le client peut à tout moment contacter Marion LOPEZ par e-mail : tatamalopetsitter@gmail.com ou par téléphone au : 07.68.50.53.75.

Date :

◆ **Signature du Propriétaire**

Lu et approuvé